

Module optionnel

| Titre de module | Prestations de services en horticulture | Code | EP-W21 |
|---------------------------------|--|--|---------------|
| Conditions recommandées | Une année min. de pratique professionnelle en tant qu'horticulteur/horticultrice. Liste de la formation initiale pour la connaissance et l'utilisation des plantes par les horticulteurs. | | |
| Compétences | Les participants au module sont en mesure d'identifier la prestation répondant aux attentes du client concerné et de le conseiller comme il se doit. Ils peuvent exécuter les prestations, exposer au client les commandes d'entretien ultérieures et assurer le suivi de ces commandes. Ils étudient en permanence de nouvelles possibilités de services et de commandes supplémentaires et les intègrent à l'offre de l'entreprise. | | |
| Contrôle des compétences | Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée 60 min. | | |
| Objectifs de formation | <ol style="list-style-type: none"> 1. Fournir aux clients, en fonction de la situation, des conseils détaillés sur les prestations horticoles. 2. Fournir aux clients des conseils sur un verdissement optimal, à l'intérieur comme à l'extérieur, et sur son entretien. 3. Fournir aux clients des informations et/ou des conseils sur les différents systèmes de verdissement intérieure (y compris systèmes de verdissement murale) et leur entretien. 4. Expliquer les offres de plantes de jardin d'hiver, leurs besoins (température, emplacement) et les possibilités d'hivernage des plantes de balcon et terrasse. 5. Exposer aux clients les informations relatives à la location de plantes (mariages, expositions etc.) et la grille des divers tarifs. 6. Conseiller les clients quant aux possibilités d'entretien des tombes (prestations d'entretien etc.). 7. Connaître les systèmes d'irrigation et expliquer les avantages et inconvénients propres à un site. 8. Dans le domaine des offres de services, connaître et justifier les différences fondamentales dans l'entretien et les coûts, à l'intérieur comme à l'extérieur. 9. Organiser les prestations horticoles. Exposer les formules de livraison et exécuter les tâches administratives correspondantes. 10. À partir des informations fournies, calculer le coût des prestations horticoles. 11. Dégager de nouvelles prestations/ventes supplémentaires et en assurer la promotion. | | |
| Durée d'enseignement | Cours avec travaux pratiques et certificat de compétence | Heures | 40 |
| Reconnaissance | Module optionnel pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence. | | |
| Durée de l'ID module | 5 ans | Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP | 7 ans |